



Rencontre des communes en préparation de l'enquête publique



Une autre vie s'invente ici

Lundi 14 octobre 2024 à 18h30

À la Maison du Parc de Milly-la-Forêt et en visioconférence

L'enquête publique pour la révision



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTREUIL



L'enquête publique pour la révision de la charte se déroulera du 4 novembre au 4 décembre 2024.



Le grand public est invité à donner son avis sur le projet de charte 2026-2041 :

- **consultation du dossier** en version dématérialisée ou papier,
- **registres papiers et numériques** pour recueillir les avis,
- **permanences** sur 23 communes du territoire.



L'enquête publique est conduite par une **commission d'enquête indépendante** qui remettra ses conclusions et son avis à l'issue de l'enquête, au vu des remarques reçues, le 14 janvier 2025.

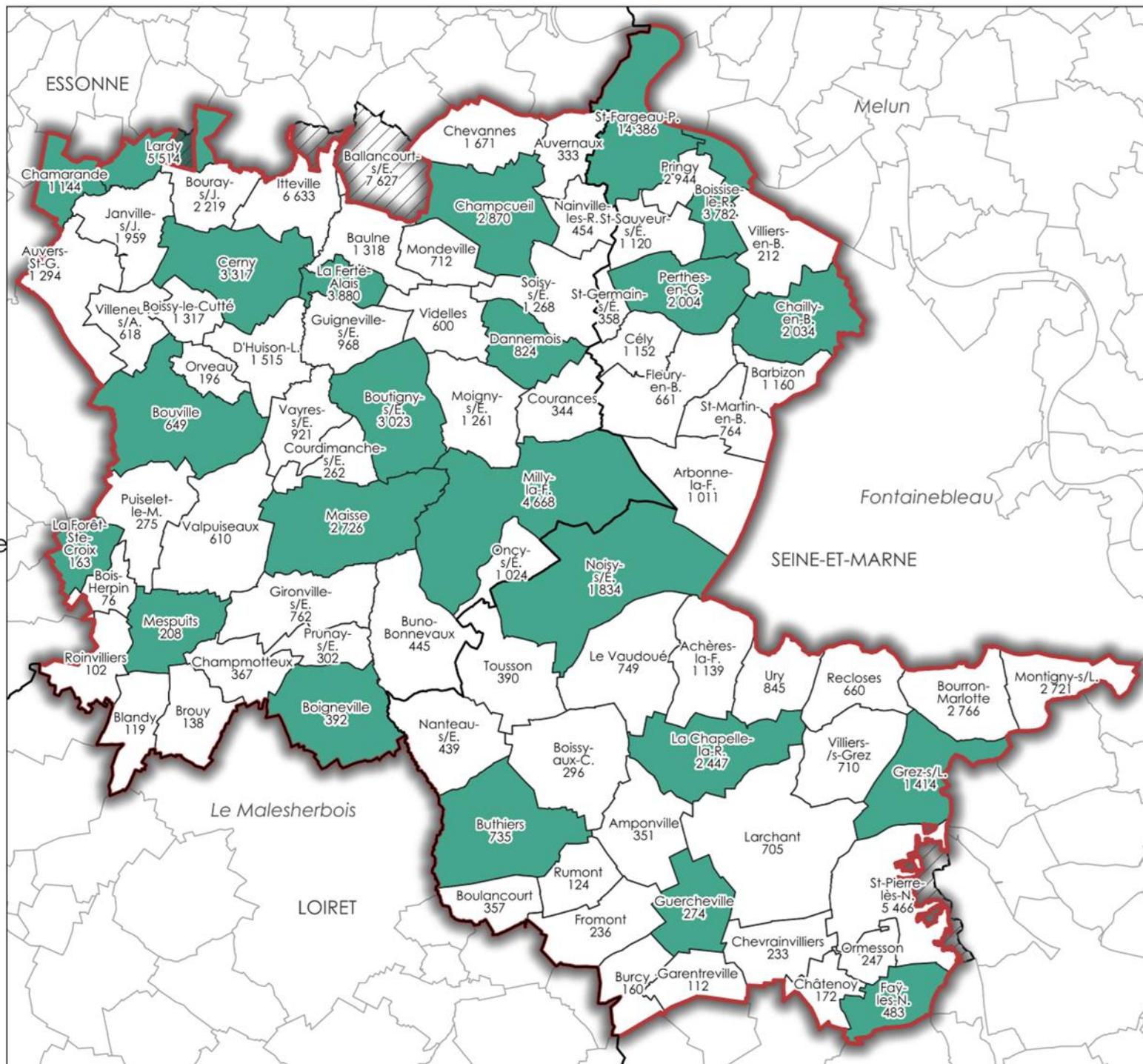
Parc naturel régional
du Gâtinais français
**Propositions de lieux pour
l'enquête publique relative
au projet de charte
2026-2041**

-  Départements
-  Périmètre proposé au classement (Comité syndical du 25/06/2024)
-  Parties des communes d'extension hors périmètre proposé au classement

Communes : [85]

-  Permanences des commissaires enquêteurs [23]
-  Autres communes [62]

Le nombre d'habitants est indiqué sous le nom de chaque commune.



Le dossier



Le dossier est constitué :

- **de la charte**, de l'essentiel de la charte, du plan du Parc,
- **des études** (évaluation de la charte précédente, diagnostic de territoire, évaluation environnementale)
- **des éléments complémentaires** (avis des instances sur le projet de charte et réponses, avis de mise en révision, processus de concertation)

Ils seront consultables sur le registre numérique, ouvert le 4 novembre 2024 :

<https://www.registre-numerique.fr/pnr-du-gatinais>

REGISTRE NUMERIQUE
ENQUÊTE PUBLIQUE DÉMATÉRIALISÉE

Le dossier Consulter les contributions Déposer votre contribution

PNR DU GATINAIS

OUVERT LE 01/11/2024 À 00 HEURES PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE, CE REGISTRE SERA CLOS LE 30/11/2024 À MINUIT

Le registre numérique sera ouvert dans
21 jours, 13 heures et 16 minutes





Ce qui est fait par le Parc : La communication

La commission d'enquête porte une **attention particulière à la communication** apportée au public. L'objectif est d'atteindre une **diffusion maximale** de l'enquête publique.

- Diffusion d'un flyer dans les boîtes aux lettres du Parc.
- Communication sur le site, la newsletter, les réseaux sociaux du Parc.
- Affichage d'information (hors avis réglementaire).
- **17 octobre 2024 : Réunion des secrétaires de mairie.**

Mise à disposition aux collectivités d'un kit de communication

- Affiches.
- Encarts numériques (site internet, réseaux sociaux).
- Calendrier et carte des permanences.
- Modèles d'articles.
- Coupons avec l'adresse du registre numérique.

Ce qui est demandé à toutes les communes : La communication



Pour **toutes les communes**, **une communication** sur l'enquête publique :

- Communication de l'adresse du registre numérique (cf. coupon fourni par le Parc).
- Article dans le journal communal (cf. modèle fourni par le Parc),
- Information sur les sites internet et réseaux sociaux des communes.



Registre numérique

Information à diffuser :

Le registre numérique est la référence pour la durée de l'enquête publique.

En se connectant, on accède :

- à l'ensemble du dossier en consultation (charte, plan, études...),
- aux lieux et horaires des permanences des commissaires enquêteurs,
- au registre permettant de s'exprimer.

le registre numérique sera ouvert le 4 novembre 2024 :

<https://www.registre-numerique.fr/pnr-du-gatinais>

REGISTRE NUMERIQUE
ENQUÊTE PUBLIQUE DÉMATÉRIALISÉE

Le dossier Consulter les contributions Déposer votre contribution

PNR DU GATINAIS

OUVERT LE 01/11/2024 À 00 HEURES PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE, CE REGISTRE SERA CLOS LE 30/11/2024 À MINUIT

Le registre numérique sera ouvert dans
21 jours, 13 heures et 16 minutes



Ce qui est demandé aux communes
qui accueillent les permanences



Pour les **23 communes**
qui accueillent les
permanences



L'enquête publique pour la révision

Dates et lieux des permanences

Siège d'enquête publique sans permanence

Maison du Parc

20 bd. du Maréchal Lyautey
91490 Milly-la-Forêt

Lieu d'enquête publique sans permanence

Conseil régional d'Île-de-France

2 rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Lieux d'enquête avec permanences en Seine-et-Marne

Boissise-le-Roi	Me.13 nov. de 13h30 à 16h30 Mardi 26 nov. de 9h à 12h
Buthiers	Jeudi 21 nov. de 14h à 17h
Chailly-en-Bière	Vendredi 29 nov. de 14h à 16h
Faÿ-lès-Nemours	Mardi 19 nov. de 15h à 16h30
Grez-sur-Loing	Jeudi 07 nov. de 16h à 18h Vendredi 29 nov. de 10h à 12h
Guercheville	Mardi 26 nov. de 13h à 15h
La Chapelle-la-Reine	Mardi 19 nov. de 14h à 17h Mardi 26 nov. de 8h30 à 11h30
Noisy-sur-Ecole	Mardi 5 nov. de 14h à 17h Mardi 19 nov. de 9h à 12h
Perthes-en-Gâtinais	Mardi 5 nov. de 9h à 12h Samedi 30 nov. de 9h à 12h
St-Fargeau-Ponthierry	Mercredi 13 nov. de 9h à 12h Mardi 26 nov. de 13h30 à 16h30

Lieux d'enquête avec permanences en Essonne

Boigneville	Mardi 5 nov. de 9h à 12h
Boutigny-sur-Essonne	Lundi 18 nov. de 10h à 12h Mardi 26 nov. de 16h à 17h30
Bouville	Mardi 3 déc. de 9h30 à 12h
Cerny	Mardi 5 nov. de 9h à 12h
Chamarande	Jeudi 7 nov. de 15h à 18h
Champcueil	Mercredi 6 nov. de 9h à 12h Mardi 12 nov. de 9h à 12h
Dannemois	Lundi 25 nov. de 14h à 17h
La Ferté-Alais	Mardi 12 nov. de 9h à 12h Vendredi 29 nov. de 9h à 12h
La Forêt-Sainte-Croix	Jeudi 14 nov. de 17h à 19h
Lardy	Jeudi 7 nov. de 9h à 12h Mardi 12 nov. de 14h à 17h
Maisse	Jeudi 21 nov. de 9h à 12h Mardi 3 déc. de 14h à 17h
Mespuits	Jeudi 14 nov. de 10h30 à 12h
Milly-la-Forêt	Mercredi 6 nov. de 14h à 17h Mardi 12 nov. de 14h à 17h



Ce qui est remis aux communes qui accueillent les permanences

Les **23 communes qui accueillent les permanences** recevront :

- Un dossier papier,
 - Un registre papier.
- déposés par Publilégal.



DOSSIER A Le projet de charte 2026-2041	DOSSIER B Les études	DOSSIER C L'avis des instances Les documents complé- mentaires
---	--	---

Ce qui est demandé aux communes qui accueillent les permanences



Pour les **permanences** :

un lieu d'accueil pour les commissaires enquêteurs où ils peuvent recevoir le public :

- espace installé avec table et chaises.
- dossiers et registre papier à disposition.
- possibilité de confidentialité : porte pouvant être fermée, lieu d'attente pour le public si besoin.

Un des trois commissaires enquêteurs sera présent pour chaque permanence :

- Michel GARCIA, président de la commission d'enquête,
- Serge CRINE, titulaire,
- Monique DELAFOSSE, titulaire.



Ce qui est demandé aux communes qui accueillent les permanences

En dehors des permanences, les dossiers et le restent à disposition du public :

- **Donner un accès libre aux dossiers et au registre** au public pendant les horaires d'ouverture de la mairie.



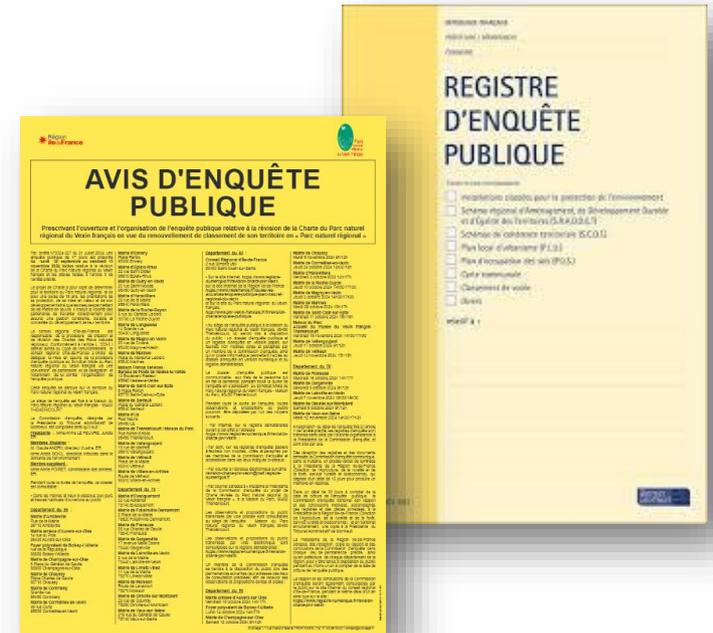
- **Numériser les nouvelles participations du registre en fin de semaine** et les envoyer à Michel Garcia, président de la commission d'enquête : mifra91@hotmail.fr



Après l'enquête publique

Dès clôture de l'enquête publique :

- Publilégal récupère les registres papier et les transmet au commissaire enquêteur pour les clôturer.
- Publilégal procède au dernier contrôle de l'affichage des avis puis dépose les avis.



Après clôture et pendant 1 an

- Le dossier en trois cartons auquel seront ajoutés le rapport de la commission d'enquête et ses conclusions motivées. Ces éléments **devront rester en mairie pendant 1 an.**

